

L'An Deux Mil Seize, le Deux Décembre, à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Mme Anne-Françoise GAILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM. BEQUET. CLAIR. COER. COULANGE. DEVIE. DOUMENG. DURAND. LE MENN. MAUREL. MILLARD. ROBERT. WATRIN.

Absents : M. MERCIER, excusé, donne pouvoir à Mme DOUMENG.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Fabrice BECQUET a été élu secrétaire.

\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR**

- 1) SIAEP : Rapport sur la qualité de l'Eau 2015,
- 2) Ecritures d'ordre budgétaires,
- 3) Tarif restauration pour le personnel communal à compter du 10 octobre 2016,
- 4) Tarif restauration à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- 5) Questions diverses

### **Approbation du procès verbal de la séance précédente, Désignation d'un secrétaire de séance**

\*\*\*\*\*

#### **A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal a été approuvé à l'unanimité.

#### **B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Fabrice BEQUET a été élu secrétaire.

\*\*\*\*\*

#### **1 – SIAEP / RAPPORT SUR LA QUALITE DE L'EAU 2015**

Environ 13298 habitants sont desservis par le service d'eau potable.

Abonnés : 5943 dont 335 à la Boissière-Ecole.

Consommation moyenne par abonné en baisse : 105,11 m<sup>3</sup> contre 114,23 en 2014.

Le SIAEP exerce des compétences liées à la production, la protection des points de prélèvement, le traitement, le stockage, le transfert, la distribution de l'eau.

Le service est exploité en affermage par le délégataire Veolia, sur une durée de 12 ans (fin du contrat décembre 2018). Ses prestations sont la gestion du service, des abonnés, mise en service, l'entretien, le renouvellement des branchements et canalisations.

Des ventes et achats d'eau peuvent s'effectuer entre syndicats, sous forme de convention (par ex avec Rambouillet pour un usage de secours).

Les forages dispersés sur le territoire du SIAEP produisent un volume total d'eau de 629 754 m<sup>3</sup> (variation de 5% // 2014), les indices de protection sont de 60 à 80 (sur 100).

Les indicateurs de performance du service concernant la qualité de l'eau distribuée révèlent 73 (sur 73) prélèvements de contrôle, conformes.

Depuis 2015, l'ARS suit le paramètre CVM (chlorure de vinyle monomère) sur le réseau du SIAEP, notamment sur les canalisations réalisées en PVC posé avant 1980. Un problème détecté au Passoir, a été solutionné par l'installation d'une purge qui permet d'éviter un temps de séjour élevé dans la canalisation.

L'indice de rendement du réseau de distribution est de 76,1% (88,1 en 2104) et l'indice linéaire des pertes est de 1,97% (0,89 en 2014).

Des opérations et travaux ont été réalisés en 2015, selon des programmes pluriannuels de rénovation du réseau et du traitement des urgences.

Toutes les indications de ce compte rendu, ainsi que les composantes des tarifs sont développées de manière précise et détaillée dans le rapport 2015 sur la Qualité et le prix de l'eau, accessible à partir du site du SIAEP.

## **2 – DÉCISION MODIFICATIVE / RÉGULATION HELIOS ANOMALIE 2015**

Après avoir entendu l'exposé de M. Gilles DURAND,

Le Conseil Municipal, délibère et décide, à l'unanimité

- **PROCÈDE** au vote de crédit supplémentaire suivant, sur le budget de l'exercice 2016.

### **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
041	2128	OPFI			Autres agenc. et aménag.	1 495,34
					<b>Total</b>	<b>1 495,34</b>

### **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
041	21532	OPFI			Réseaux d'assainissement	1 495,34
					<b>Total</b>	<b>1 495,34</b>

### **3 – TARIF RESTAURATION POUR LE PERSONNEL COMMUNAL DU 10 OCTOBRE AU 31 DECEMBRE 2016**

Le personnel communal dispose de la possibilité de manger sur place et de ce fait de pouvoir commander directement au service de restauration les repas du midi lorsque le service de restauration scolaire est ouvert.

Madame GAILLOT indique qu'il convient de fixer le prix du repas pour ce personnel, elle propose à compter du 10 octobre 2016 un tarif de : **3,70 euros par repas**, tarif soumis à une actualisation annuelle proposée à l'assemblée délibérante au premier janvier de l'année suivante.

Le Conseil Municipal, délibère et décide, à l'unanimité

- **FIXE** le prix du repas pour le personnel communal à 3,70 euros par repas à compter du 10 octobre 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.
- Le tarif sera ensuite annuellement voté par l'assemblée délibérante.

### **4 – TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017**

Par décision du Conseil Régional en date du 12 juillet 2016 délibération n° CP16362 et du 12 octobre 2016 délibération n° CP16392, le prix du repas délivré par l'ERPD Hériot est porté à **3,77 euros** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil Municipal, délibère et décide, à l'unanimité

- **FIXE** le prix du repas du restaurant scolaire à 3,77 euros pour tous les repas pris dans le cadre du service de la restauration scolaire de la commune, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017,
- **FIXE** conformément au règlement intérieur précédemment adopté à 1 euro par repas le coût du temps de surveillance pendant la période de restauration pour les enfants faisant l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

### **5 – QUESTION DIVERSES**

Dates des Conseils Municipaux pour 2017 :

<b>Dates</b>	<b>Dates</b>
27 janvier 2017	7 juillet 2017
24 février 2017	22 septembre 2017
24 mars 2017	20 octobre 2017
21 avril 2017	17 novembre 2017
19 mai 2017	15 décembre 2017
16 juin 2017	

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-une heures et quarante minutes, et ont signé au registre tous les membres présents.

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	<i>Signatures</i>	<i>Membres du Conseil Municipal</i>	<i>Signatures</i>
LE MENN Pascal		CLAIR Régis	
DURAND Gilles		BEQUET Fabrice	
COER Anne		MAUREL Isabelle	
MILLARD Patrick		WATRIN Olivier	
DOUMENG Nicole		COULANGE Chantal	
DEVIE Franck		ROBERT Cyrille	
MERCIER Francis	<i>Absent, excusé, a donné pouvoir à N. DOUMENG</i>		
<b>Le Maire,</b> <b>Anne-Françoise GAILLOT</b>			